

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/244 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/92</i>	

Nombres de membres : Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil
En exercice : 125 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à
Présents : 73 Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Votants : 82 (dont 9 pouvoirs) Date de la convocation : 22/09/2016
POUR : 81 (98.78 %) M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.
CONTRE : 00
ABSTENTION : 01 (1.22%)

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

OBJET : HABITAT -ETUDE PREALABLE POUR LE PIG DEPARTEMENTAL

Vu les statuts de la 2C2A et notamment la compétence Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n°DC2014/14 du Conseil communautaire en date du 29/01/2014 décidant de renouveler son engagement dans le programme Habiter Mieux pour la période 2014 à 2017 ;

Considérant que ce programme arrive à échéance en avril 2017 ;

Considérant que l'ANAH a proposé le renouvellement à partir de 2017 d'un PIG départemental avec 4 thématiques, et une 5^{ème} en option,

- Lutte contre la précarité énergétique
- Lutte contre l'habitat indigne
- Les logements vacants
- Adaptation des logements au vieillissement
- Mise aux normes des logements situés en zone inondable (en option)

Considérant que le Département a décidé de réaliser une étude pré opérationnelle ;

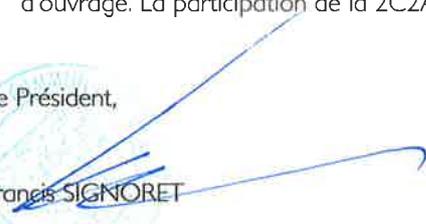
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE d'autoriser le Président à signer une convention de financement de cette étude dans la limite des crédits inscrits au budget.

...

- PREND ACTE que le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 200 000€ HT maximum et qu'elle sera financée à hauteur de 100 000€ par l'ANAH et 48 000€ par le Conseil Départemental qui est maître d'ouvrage. La participation de la 2C2A est estimée à 5 835 €.

Le Président,


Francis SIGNORET